

DELIBERATION DU COMITE DE POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 16 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à Gerbéviller sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 30 Présents : 19

Votants: 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

Pour: 21 Contre: 0 Abstention: 0

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel (remplaçant de M. SERVANT Guy), Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. HAINZELIN Francis, Mme JACQUOT Dominique, M. MARCHAL Michel, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, Mme VILLAUME Damienne (remplaçante de Mme VAUDEVILLE), M. ZABEL Bernard.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. MARTIN Jean-Paul donne pouvoir à M COLIN Philippe, M. SONREL Christophe donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno,

Etaient excusés remplacés par leur suppléant :

M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina,

Etaient excusés :

M. BAUDOIN Jacques, M. BIENTZ Guy, M. BOUCAUD Christian, M. JACQUAT Jean-Pierre, M. JAMBOIS Guy, M. LAMBLIN Jacques, M. MERCIER Thierry,

Voix consultative: M. RICHARD Claude

Mme LEHE Sophie (excusée)

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Dominique JACQUOT

2015-044

Date de convocation 08/09/2015

Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif LEADER

Par délibération du 1^{er} juillet 2015, le Comité de Pôle a acté la volonté du Pays du Lunévillois de porter juridiquement le Groupe d'Action Locale LEADER pour la période 2014-2020. Cette délibération était nécessaire afin de compléter le dossier de candidature LEADER.

Dans la continuité de cette première étape, et maintenant que le Conseil régional a validé la recevabilité de la candidature, le Pays du Lunévillois doit préparer le recrutement d'un agent chargé de la gestion du programme, afin d'être prêt dès l'officialisation de la sélection des GAL.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le recrutement d'une personne en charge de la gestion du programme LEADER;

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport et après avis favorable du bureau, le comité de Pôle, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à créer un emploi non-permanent d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet ouvert aux non-titulaire de catégorie C pour répondre à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois,
- AUTORISE le président à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cet agent assurera des fonctions de gestionnaire du programme LEADER à temps complet,
- ACTUALISE le tableau des effectifs annexé à la présente,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Date d'affichage 22/09/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 22/09/2015

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme. Fait à Gerbéviller

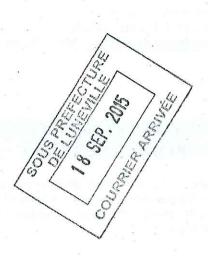




TABLEAU DES EFFECTIFS AU 16 SEPTEMBRE 2015

<u>Ce tableau reflète les effectifs sous réserves du vote des délibérations présentées le 16 septembre 2015.</u>

| Cadres d'emplois et grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire | Observations |
|---|---|--|
| Cadre d'emplois des adjoints admir | nistratifs | · · |
| Attaché territorial | 4 postes à 35 h | Suite à la création d'un poste par délibération du 16 septembre 2015 |
| Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | 2 postes à 35h 1 poste à 28 h | Suite à la création d'un poste à 35h par délibération du 16 septembre 2015 |
| Cadre d'emplois des adjoints techni | iques | |
| Ingénieur | 1 poste à 35h | |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 poste à 9h23 | |

